

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenue en virtuel et par enregistrement, le lundi 9 août 2021 à compter de 19 :00 hre.

LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

Le conseil de la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens siège à huis clos en séance régulière ce 9 août 2021.

LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet de tenir une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présent et à prendre part, délibérer et voter à la séance par huis clos et par téléconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, Jonatan Roux, appuyé par Michel Prince et résolu unanimement :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et par téléconférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer à huis clos ou par téléconférence.

Résolution adoptée le 6 avril 2020 et qui demeure valide jusqu'au moment de la levée de cette situation exceptionnelle qui sera annoncée par le Gouvernement Provincial.

Le conseil de la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens siège à huis clos en séance régulière ce 9 août 2021.

À laquelle sont présents :

Monsieur André Henri, maire
M. Michel Prince, conseiller
Mme Christine Marchand, conseillère
M. Laurent Garneau, conseiller arriver à 19h 15
M. Jonatan Roux, conseiller
M. Gilles Gosselin, conseiller

Absent : Claude Caron

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur André Henri;
Est également présente, Mme Thérèse Lemay, directrice générale qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant qu'il y a quorum, M. le maire André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19 hre.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE D'AOÛT 2021 :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal du mois de juillet 2021
4. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrits à la liste des comptes
5. Adoption des comptes à payer ;
6. Dépôt de la situation financière dépôt états financier 2020
7. Rapport des comités ;
8. Administration ;
 - 8.1 Adoption du règlement G-200
 - 8.2 Replacer la borne arrachée par le débroussailleur chez Alain Lemay (prendre information)
 - 8.3 Demande de Denis Vaillancourt d'enlever deux bornes tel que prévu au contrat.
 - 8.4 Résolution programme d'aide à la voirie locale au montant de 101 594.00\$ de l'année 2020.
 - 8.5 Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrage municipaux demande information
 - 8.6 Projet de règlement d'emprunt travaux voirie rembourser par la TECQ
 - 8.7 Les séances du conseil en zoom/présidentiel
9. Aqueduc et égouts ;
 - 9.1 Parole inspecteur
10. Sécurité publique ;
11. Voirie ;
 - 11.1 Confirmation d'un montant additionnel de 154 822.\$ au programme de la TECQ
 - 11.2 Subvention annuel voirie année 2020 reçu 101 594. \$ en 2021, 93 831.\$
12. Urbanisme et environnement ;
13. Loisirs et culture ;
14. Affaires diverses ;
 - 14.1 Lettre de Benoit Vallière prendre des informations
 - 14.2 Facture de Sogetel du Wifi au quai
 - 14.3 Vandaliste a la toilette municipale
15. Liste de la correspondance ;
 - 15.1 VARIA
 - A) Convocation riverains du lac Coulombe
 - B) VR Stationner au quai municipal
16. Période de questions ;
17. Levée de la séance.

2021-08-144

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil acceptent l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Michel Prince conseiller, appuyé par Gilles Gosselin conseiller.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :
Que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

MODIFICATION A L'ORDRE DU JOUR.

2021-08-145

6. DÉPÔT DE RAPPORT FINANCIER 2020

Attendu que Monsieur Serge Leblanc présente le rapport financier 2020 a cette séance par télé conférence.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Michel Prince conseiller,
Appuyée par Christine Marchand conseillère,

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :
Que le rapport financier 2020 a été accepté et déposé à cette séance.

Les membres du conseil ont tous eu la possibilité de poser des questions sur le rapport financier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-08-146

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUILLET 2021.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance du mois juillet 2021;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal du Conseil tenue le 5 juillet 2021 a été préalablement remis aux membres du Conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Christine Marchand conseillère,
Appuyée par Michel Prince conseiller,

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2021 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES

Salaire des élus :	3 266.12\$
Salaire DG :	2 638.82\$
DAS mensuel :	3 983.29\$
Bell Mobilité	54.00\$
Hydro Québec	2 068.34\$
Sogetel	315.84\$

2021-08-147

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la directrice générale en fait la lecture

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes totalisant un montant de **57 938.53 \$** a été présentée aux élus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Gosselin conseiller, appuyé par Michel Prince conseiller et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE la liste des comptes soit acceptée et que les paiements soient autorisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Receveur Général du Canada (DAS)	1 085.08
Ministre du Revenu du Québec (DAS)	2 898.21
Société Canadienne des postes (Bla Bla)	31.94
Visa Desjardins (achats divers)	200.80
Société Canadienne des postes (lettre recommandée)	12.44
Société Canadienne des postes (timbres)	429.09
André Henri, maire	935.00
Michel Prince, conseiller	388.52
Christine Marchand, conseillère	388.52
Laurent Garneau, conseiller	388.52
Claude Caron, conseiller	388.52
Jonatan Roux, conseiller	388.52
Gilles Gosselin, conseiller	388.52
Bell Mobilité inc. (juillet)	54.00
Buropro (juillet)	918.87
La Capitale (août)	989.45
Entretien Général Lemay (juillet)	2 201.20
Eurofins Environex (juillet)	791.02
Gesterra (juin, juillet)	9 654.20
Hydro-Québec (usine filtration / aqueduc)	203.22
Hydro-Québec (salle municipale)	630.88
Hydro-Québec (puits de surface / aqueduc)	178.01
Hydro-Québec (quai)	37.07
Hydro-Québec (station pompage / égouts)	463.82
Hydro-Québec (éclairage public / juin)	252.10
Hydro-Québec (panneau publicitaire, Pente Douce)	21.34
Hydro-Québec (panneau publicitaire, ch. Lac)	21.34
Sogetel (août)	315.84
Vivaco Groupe Coopératif (juillet)	525.01
Hydro-Québec (éclairage public / juillet)	260.56
Librairie Renaud-Bray (livres)	209.58
Ministre des Finances (droits barrage)	140.00
Les Pompes Garand inc. (réparation pompes / égouts)	2 527.18
Services Sanitaires Denis Fortier (toilette chimique / juillet)	528.89
Somavrac C.C. inc. (calcium)	19 496.45
Total du salaire de la D.G. :	2 638.82
Total des salaires & déplacements :	7 059.48

TOTAL : 57 938.53 \$

7. **RAPPORT DES COMITES :**

8. **ADMINISTRATION**

2021-08-148 8.1 **ADOPTION DU REGLEMENT G-200 # 305**

ATTENDU QUE les dispositions législatives, notamment celles de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47, 1);

ATTENDU QUE le Conseil a adopté le règlement numéro 232 (G-100) établissant les dispositions réglementaires à être appliquées par la Sûreté du Québec ou le responsable de l'application du présent règlement sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun de remplacer ledit règlement;

ATTENDU QUE lors de la séance du 5 juillet 2021 , en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec (L..R.Q., c.C-27,1) un avis de motion a été donné par Monsieur Laurent Garneau et un projet de règlement a été déposé par celui-ci au Conseil;

ATTENDU QUE le règlement numéro 305 (G-200) a préséance sur les règlements de zonage, et d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Gilles Gosselin, appuyé par Laurent Garneau, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE le règlement numéro 303 intitulé « Règlement G-200 amendant le règlement numéro 232 (G-100) de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 **REPLACER LA BORNE ARRACHEE PAR LE DEBROUSSAILLEUR
CHEZ ALAIN LEMAY.**

Des informations devront être prise auprès de notre aviseur légal sur le processus à suivre.
Le dossier est reporté à la prochaine séance.

8.3 **DEMANDE DE DENIS VAILLANCOURT D'ENLEVER DEUX BORNES
TEL QUE PREVU AU CONTRAT.**

Des informations devront être prise auprès d'un arpenteur si les bornes peuvent être retiré sans problème.

2021-08-149 8.4 **RESOLUTION PROGRAMME D'AIDE A LA VOIRIE LOCALE AU
MONTANT DE 101 594.00\$ DE L'ANNEE 2020.**

- Dossier : 2020-39005-17-0096
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)
- Volet Entretien des routes locales

➤ Résolution numéro : 2021-08-149

ATTENDU QUE la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020 à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Michel Prince, appuyée par Christine Marchand, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saints-Martyrs-Canadiens approuve les dépenses d'un montant de 101 594.00\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA MISE AUX NORMES DE BARRAGE MUNICIPAUX DEMANDE INFORMATION

Des informations seront prises et une analyse des documents en notre possession.

2021-08-150 8.6 PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT TRAVAUX VOIRIE REMBOURSER PAR LA TECQ.

Attendu qu'un projet de règlement d'emprunt doit être préparé pour financer les travaux de voirie 2021.

Attendu que l'emprunt sera remboursé à la réception de la subvention promise de la TECQ en mars 2022.

En conséquence il est proposé par Christine Marchand, appuyé par Gilles Gosselin et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :
Que le projet de règlement d'emprunt soit préparé pour les travaux effectués à la voirie municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-08-151 8.7 LES SÉANCES DU CONSEIL EN ZOOM OU EN PRÉSIDENTIEL

Attendu que la directrice générale demande aux membres du conseil de se prononcer sur les séances du Conseil qu'elles soient en Zoom ou en présidentiel.

En conséquence il est proposé par Jonatan Roux appuyé par Michel Prince et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les membres du conseil ont tous acceptés unanimement que les réunions du conseil continuent à être par zoom jusqu'à nouvelle ordre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. AQUEDUC ET EGOUTS ;

9.1 PAROLE INSPECTEUR

L'inspecteur a discuté de certains dossiers avec les élus en atelier de travail.

10. SECURITE PUBLIQUE ;

11. VOIRIE ;

11.1 CONFIRMATION D'UN MONTANT ADDITIONNEL DE 154 822. \$ AU PROGRAMME DE LA TECQ

Nous avons reçu la lettre de confirmation du Ministre nous confirmant qu'un montant additionnel de 154 822. \$ sera ajouter au montant de la TECQ déjà promise.

11.2 SUBVENTION ANNUEL VOIRIE ANNEE 2020 RECU 101 594. \$ EN 2021, 93 831. \$

La directrice générale fait mention que cette année il y aura un manque à gagner d'environ 7 700. \$ comparativement à l'année 2020.

12. URBANISME ET ENVIRONNEMENT ;

13. LOISIRS ET CULTURE ;

14. AFFAIRES DIVERSES ;

14.1 LETTRE DE BENOIT VALLIERE PRENDRE DES INFORMATIONS

Monsieur Benoit Vallière a demandé d'acheter un terrain qui appartient à la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens. Pour bien prendre une décision de notre part nous avons besoin de prendre des renseignements à ce sujet que ça soit pour la vente ou pour une location. Le présent dossier est à l'étude.

2021-08-152 14.2 FACTURE DE SOGETEL DU WIFI AU QUAI

Attendu que la facture de Sogetel pour l'installation du Wifi au quai municipal doit être payé par la Municipalité qui elle va demander le remboursement complet à l'A.R.L.N

En conséquence il est proposé par Gilles Gosselin appuyé par Michel Prince et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les membres du conseil acceptent de payer la facture de Sogetel et par la suite il demande le remboursement au complet à l'A.R.L.N.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.3 VANDALISTE A LA TOILETTE MUNICIPALE

A titre d'information la directrice générale fait mention que le coût de la dernière vidange de la toilette chimique au quai municipal a coûté 100.00\$ de plus car il y a une personne qui avait bouché la toilette avec une couche de bébé

15. LISTE DE LA CORRESPONDANCE ;

- Avis publique M.R.C Arthabaska
- Prévention lors de l'élection municipale
- Lettre Hydro Québec
- Comment aménager une rue pour les personnes âgées

15.1 VARIA

2021-08-153 A : CONVOCATION RIVERAINS DU LAC COULOMBE

Sur proposition de Michel Prince, appuyé de Jonatan Roux il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que monsieur Gilles Gosselin assiste à cette rencontre comme représentant de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-08-154 B : VR STATIONNER AU QUAI MUNICIPAL

Attendu que pour remédier à cette situation un panneau devra être acheté et installer avec la mention camping interdit, il doit être placé à l'entrée du stationnement.

Sur proposition de Gilles Gosselin, appuyé de Laurent Garneau il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. PERIODE DE QUESTIONS ;

Questions de Monsieur Réal Tremblay reçu par courriel :

1- Qui sont les entrepreneurs qui ont été invités a soumissionner pour le remplacement du ponceau 48 pouces situé sur le chemin Gosford Sud ?

Réponse : Excavation Gagnon et Frère, Excavation Marquis Tardif et Excavation T.F inc.

2. Pourquoi ne pas avoir attendu pour effectuer les travaux ?

Réponse : Les travaux sont nécessaires

3. Pourquoi la soumission d'Excavation Marquis a été rejeté à une séance du conseil ?

Réponse : Monsieur mélange deux projets complètement différent la soumission pour le remplacement du ponceau sur le chemin Gosford Sud n'avait pas été rejetée.

La soumission qui a été rejeté c'est celle concernant les travaux situé sur le chemin du Lac Nicolet la raison est la suivante la demande de soumission avait été fait par invitation, lors de l'ouverture les coûts étaient supérieur a ce que la Loi permet par invitation.

Par la suite nous sommes retournés en demande de soumissions pour réaliser les travaux en passant par le site du S.E.A.O tel que la Loi nous l'exige.

LEVEE DE LA SEANCE.

Proposé par Gilles Gosselin à 19h 35

La signature du maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du code municipal.

Je soussignée certifie par la présente que les crédits sont disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions.

SIGNATURE : _____, **maire**

SIGNATURE : _____, **Directrice générale**